



# Municipalité de Chénéville

## Nouvelle procédure pour le badminton

À compter du lundi 26 septembre 2016, l'activité du badminton change de façon de procéder. Les frais seront de 8\$ par terrain pour 1h. Peu importe le nombre de joueur.

### **Procédure pour les réservations :**

1. Un responsable par équipe devra être nommé :
  - a. Responsabilités de celui-ci :
    - i. Former son équipe
    - ii. Collecter l'argent de ses coéquipiers
    - iii. Faire le paiement à la municipalité
2. Lorsque le terrain est réservé, si personne ne se présente, le montant de la réservation sera facturé au responsable d'équipe.
3. Un formulaire sera disponible dans le cartable à cet effet. Le responsable de l'équipe devra le remplir et le signer. De plus, un calendrier des disponibilités restantes y sera aussi disposé. Il sera possible de réserver pour plusieurs dates d'avance.

**Prendre note que celui-ci sera tenu responsable des réservations établies.**

4. L'argent pour la réservation de terrain devra être mis dans une enveloppe laissée à votre disponibilité, être scellée et déposée dans la boîte verrouillée, au plus tard le soir de la réservation. Les informations suivantes devront être complétées sur l'enveloppe: nom du responsable d'équipe, la date, l'heure de la location et le numéro de terrain.

Merci de votre collaboration dans ce nouveau procédé.

---

**Suzanne Prévost**  
Directrice générale